



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DEUIL- LA-BARRE

ARRETE n° 2023 – 27

**PORTANT FIN DE DELEGATION DE FONCTION
DE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE
CONSENTIE A Madame Amalia CAPITAINE**

Le Maire de la Ville de Groslay,

VU l'article L2122-18 du Code Général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et a des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 3 juillet 2020,

VU l'arrêté municipal n° 2023-06 en date du 23 février 2023 portant délégation de fonction à Madame Amalia CAPITAINE, Conseillère municipale,

VU l'arrêté municipal n° 2023-26 en date du 3 juillet 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Amalia CAPITAINE en sa qualité de septième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre fin aux délégations qui lui ont été accordées dans le cadre de sa fonction de conseillère déléguée,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté de délégation de fonction de conseillère déléguée n° 2023-06 en date du 23 février 2023 consentie à Madame Amalia CAPITAINE est abrogé à compter du 2 juillet 2023.

Article 2 : Le Maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pontoise dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...15.10.7...12023

Signature :

Fait à Groslay, le 5 juillet 2023
Le Maire,
Patrick CANCOLLE



Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230705-2023-27-A1
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023